

Quelques remarques sur les notes de Lacan à Jenny Aubry et sur la psychose chez l'enfant.¹

Mes remarques sur les notes de Lacan à Jenny Aubry et sur la psychose chez l'enfant vont porter sur une conception assez répandue dans le milieu analytique de la fonction de la mère dans la psychose et de la place qu'occupe l'enfant pour celle-ci. Ces considérations sur les conditions de la psychose spécialement chez l'enfant déterminent en partie la façon dont nous pouvons envisager son traitement. Celui-ci, je crois, ne peut se passer d'y inclure les parents sous une forme à déterminer.

Le milieu analytique raisonne avec un postulat qui tient le couple parental pour impliqué dans la psychose de l'enfant, qu'elle – la psychose – en est le produit.

Cette conception a des origines multiples, je vous en cite une parmi d'autres :

Lacan, dans sa conclusion des journées d'études sur la psychose (1967)² – soit presque 10 ans après "la question préliminaire"³ – reprend à son compte la loi établit par le psychiatre David Cooper, chef de file de l'anti-psychiatrie :

"Pour obtenir un enfant psychotique, il y faut au moins le travail de deux générations, l'enfant en étant le fruit à la troisième".

L'enfant psychotique est présenté ici comme le résultat du couple de ses parents augmenté de la génération précédente. D'où l'importance dans cette perspective de l'histoire des grands-parents et des parents de l'enfant dans la compréhension de ses symptômes.

L'abord de la psychose chez l'enfant, dans la communauté des analystes lacaniens, se fait fréquemment en référence à un texte qu'il est courant d'appeler "Les deux notes de Lacan à Jenny Aubry"

J'ai toujours été embarrassé par la façon dont il est fait usage de ce texte car dans mon expérience clinique avec les enfants autistes ou psychotiques aussi bien que névrosés, je ne trouvais pas toujours une adéquation entre la théorie déduite des "notes" et la clinique que je rencontrais.

Pour résumer la façon la plus courante de lire ce texte de Lacan, je vais schématiser ce qui en est extrait le plus fréquemment.

Lacan formule que le symptôme de l'enfant dit une vérité soit sur le couple familial soit uniquement sur la subjectivité de la mère.

¹ Texte établi à partir d'une intervention faite aux Journées Nationales des Collèges cliniques à Bordeaux le 27 mars 2004, augmentée de précisions en réponse aux critiques qu'elle a suscitées.

² Texte publié dans : *Recherches* Décembre 1968 Enfance aliénée II

³ Jacques Lacan, "D'une question préliminaire à tout traitement de la psychose", in les *Ecrits*, 1958.

Schématiquement, on considère que si le symptôme représente la vérité du couple nous sommes dans le registre de la névrose et que si le symptôme relève seulement du fantasme maternel et incarne l'objet de ce fantasme, nous sommes dans la psychose.

C'est cette lecture que je veux interroger.

Avant cela, je souhaite apporter des précisions sur ces notes qui, je pense, pourront nous en faciliter la compréhension.

Jusqu'à peu, nous les connaissons sous la forme de deux notes séparées, adressées par J. Lacan à Jenny Aubry, numérotées de 1 à 2 et publiées dans deux ouvrages distincts. La première de ces publications est due à Jenny Aubry dans son livre "*Enfance abandonnée*"⁴ paru en 1983, où elles sont signalées comme deux textes inédits de Lacan adressés à J.A. et sous-titrées "Sur le symptôme de l'enfant". Quant à la seconde publication nous la devons à J.A. Miller dans le numéro 37 de la revue "*Ornicar ?*"⁵ de 1986 sous le titre "Deux notes sur l'enfant" où il est précisé qu'elles furent remises manuscrites à J.A.

Une nouvelle parution de ces textes en 2001, toujours par J.A. Miller, dans le recueil de textes de Lacan "*Autres écrits*"⁶ en chamboule l'ordonnancement.

En effet, de deux notes distinctes, elles deviennent une seule "Note sur l'enfant" comme le précise le repère bibliographique en fin de volume. Plus important encore que l'opération d'unification, cette nouvelle édition des notes s'accompagne d'une inversion de leur ordre habituel de lecture, sans qu'aucune mention spéciale n'en précise la ou les raisons.

La justification de ce nouvel ordre de présentation de ce texte de Lacan n'étant pas connue du lecteur, j'ai essayé d'analyser les éléments en faveur de la nouvelle publication et ceux qui la contredisent.

Précisons encore que nul argument ne permet d'affirmer catégoriquement laquelle des versions est l'authentique dans la mesure où les fac-similés du texte manuscrit de Lacan, présentés en trois feuilles en annexe d'*Enfance abandonnée*, ne sont ni numérotés ni datés et que la première version publiée en 1983 n'a pas pu être approuvée par Lacan, lui étant posthume.

A la nouvelle publication dans les *Autres écrits*, nous pouvons opposer la première réalisée par Jenny Aubry. Pour surmonter cette objection, on peut supposer deux choses : soit une méprise de l'auteur, consécutive à la longue période, 14 ans, écoulée entre la réception des feuillets et leurs publications, soit une erreur de l'éditeur. Le livre n'en manque pas. Exemple manifeste dans

⁴ Jenny Aubry, *Enfance abandonnée*, la carence de soins maternels, édition du Scarabée & Co, 1983.

⁵ *Ornicar ?* n° 37, Navarin éditeur, 1986.

⁶ Jacques Lacan, *Autres écrits*, Edition du Seuil, 2001.

l'article "Famille, famille, quand tu nous tiens ..." Tous les renvois de bas de page aux deux notes de Lacan citées dans l'article, renvoient indifféremment à la note 1 même quand il s'agit de la note dite 2.

Les arguments en faveur de la nouvelle publication sont plus nombreux et plus consistants.

Premièrement, l'usage fait par J.A. elle-même de ces notes dans ses articles ou conférences. Dans les deux textes⁷ où nous trouvons une référence aux notes, JA inverse dans ses citations l'ordre usuel des notes puisqu'elle mentionne à chaque fois en premier la note dite 2 puis ensuite la note dite 1. Je crois qu'il faut y voir l'indication implicite donnée par JA d'une cohérence de lecture.

Un deuxième argument apparaît à la comparaison des fac-similés du texte manuscrit et de la première version dactylographiée. A trois reprises Lacan, dans la version manuscrite, se nomme dans son texte soit avec son patronyme "Lacan" soit par ses initiales "J.L." Son patronyme complet apparaît pour la première fois dans la note dite 2 alors que dans la 1 ce ne sont uniquement que ses initiales. Afin que le lecteur puisse identifier le nom de Lacan, l'éditeur a été conduit à modifier le texte et à transformer les initiales "J.L." par une écriture complète du nom "Jacques Lacan ». La règle étant que l'on fasse mention du nom complet avant l'usage des initiales. L'inversion de l'ordre des notes rétablit cette règle et supprime la difficulté rencontrée dans la première version.

Un troisième argument, le plus fort, tient à la logique du texte et à son message qui apparaît si ce n'est différent au moins plus lisible quand on en inverse le sens de lecture. Il ne faut pas oublier que Lacan s'adressait directement à JA et bien que son texte comporte des généralités sur la mère et l'enfant, il recèle aussi un message pour JA qui à l'époque soignait des enfants souffrant de maladies somatiques.

En effet, à reprendre le texte dans sa dernière forme publiée on perçoit mieux l'hommage d'abord rendu par Lacan au précieux travail de J.A. sur les effets de la carence maternelle. Il débute par l'affirmation de la nécessité pour l'enfant d'être en relation avec "un désir qui ne soit pas anonyme" et de bénéficier de soins, de sa mère ou de la personne qui en fait office, qui soient porteur de « la marque d'un intérêt particularisé ». Thèse de Lacan, autrement formulée par JA dans ses textes et qu'elle a défendu des années durant dans sa fonction de responsable de service.

⁷ "L'enfant dans la famille", cours donné à la faculté des lettres et sciences humaines d'Aix-en-Provence en 1970-1971, publié dans *Le Bloc-notes de la psychanalyse*, sous le titre "L'influence de la famille sur le développement du jeune enfant", 1992, puis dans *Psychanalyse des enfants séparés*, 2003
"Famille, famille, quand tu nous tiens ..." écrit en 1983 et publié dans *Enfance abandonnée*, édition 1983.

Je vous donne quelques précisions sur Jenny Aubry, destinataire de cette note. Je les ai extraites du livre "Jenny Aubry, psychanalyse des enfants séparés"⁸ où sont réunis plusieurs de ses articles et remarquablement préfacé par sa fille Elisabeth Roudinesco. Ouvrage que je conseille vivement tant pour l'intérêt des articles que pour apprécier ce que fut le combat de cette femme pour introduire la psychanalyse dans les institutions qui s'occupaient d'enfants ainsi que dans son service de pédiatrie.

Jenny Aubry fut donc médecin pédiatre, psychanalyste, membre fondateur de l'EFP ainsi que chef de plusieurs services dont celui prestigieux de pédiatrie de l'hôpital des enfants malades où elle s'occupa des affections somatiques des enfants et aussi de celles dites psychosomatiques.

Avant cela, elle consacra beaucoup de son temps à une institution qui accueillait des enfants séparés de leur mère pour différentes raisons : maladie, accouchement, emprisonnement, divorce.

Après cette reconnaissance par Lacan de la valeur de l'action de celle qui fut médecin et psychanalyste, il formule un message sur les femmes et les mères qui concerne aussi la destinataire de cette note.

D'ailleurs ce texte porte tout autant si ce n'est plus sur les mères que sur l'enfant. C'est ce que je vais essayer de vous montrer.

Au final l'unification et l'inversion de l'ordre habituel de lecture de ces notes me paraissent donner plus de cohérence et de logique au texte.

Je reprends donc la lecture de cette note dans sa nouvelle édition.

Lacan commence donc par inscrire son texte dans son époque qui pour lui consacre "l'échec des utopies communautaires".

A quelles utopies se réfère-t-il ?

Nous sommes en octobre 69, on peut supposer qu'il s'agit des utopies qui prévalaient à cette époque dans les systèmes d'organisations collectives des sociétés. Peut-être, est-ce aussi une reconnaissance des progrès thérapeutiques apportés par JA dans le traitement psychique des enfants abandonnés et recueillis par une institution.

En effet, lorsque J. Aubry prit la direction de ce qui à l'époque s'appelait le « dépôt », lieu de recueil d'enfants de moins de 3 ans où comme le décrit Elisabeth Roudinesco les enfants y étaient fort bien traités, ne manquant ni de bons soins corporels, ni de nourriture. Mais pour autant ils ne s'humanisaient pas, totalement réduits qu'ils étaient à pousser des grognements, à demeurer immobiles ou à se balancer des heures durant.

Bref, une situation de psychose expérimentale.

⁸ Jenny Aubry, *Psychanalyse des enfants séparés*, études cliniques 1952-1986, Editions Denoël, 2003.

J A fut la première à rejeter les formes collectives anonymes de prise en charge des jeunes enfants en défendant l'intervention psychothérapique précoce afin de guérir, ce que E. Roudinesco qualifie de fléau de la carence maternelle et ainsi prévenir l'évolution vers l'autisme ou la psychose.

Donc, premièrement Lacan constate l'échec de l'idéal communautaire assorti d'un autre constat ; la famille conjugale demeure dans l'évolution de nos sociétés comme un reste dont on ne peut faire l'économie. Entre toutes les formes d'organisation des groupes humains, la famille conjugale joue par conséquent un rôle primordial et non réductible dans ce qu'elle transmet. Par famille conjugale – terme emprunté à Durkheim- il faut entendre la forme prise par l'institution familiale de l'époque sous l'influence prévalente du mariage. C'est-à-dire une contraction de l'institution familiale à la famille biologique. De nos jours, on assiste au mouvement inverse, d'expansion de l'institution familiale, où les composants de la famille, père, mère et enfants sont de moins en moins superposables à ceux de la famille biologique.

Cela témoigne, écrit-il, de l'irréductible d'une transmission qui ne se range pas dans le registre de la simple satisfaction des besoins vitaux de l'enfant. Cette transmission est constituée subjectivement et implique pour l'enfant la relation à un désir qui ne soit pas anonyme, c'est-à-dire un désir porté par un nom.

C'est à partir de cette nécessité pour l'enfant d'être en relation à un désir qui porte un nom que peuvent se juger les fonctions de la mère et du père nous dit Lacan. Dire de ces fonctions qu'elles peuvent être l'objet d'un jugement implique que l'on puisse les appréhender, que ce ne sont pas des fonctions voilées. Cette possibilité d'un jugement clinique des fonctions du père et de la mère a toute son importance pour situer le registre de la fonction père ici en jeu. Disons-le tout de suite, il ne s'agit pas, à mon sens, de la fonction purement symbolique du père, celle du Nom du Père inscrit dans l'inconscient. Pour la simple raison que la fonction du NDP au niveau de l'inconscient ne relève pas d'un jugement, ne s'apprécie pas. Sa présence ou sa forclusion sont déductives. Il en va tout autrement de la fonction attribuée au père dans ce texte dont le nom doit être le vecteur de la Loi dans le désir. Ici c'est le personnage du père et sa subjectivité qui sont en jeu et loïsibles d'un jugement.

Quant à la mère les soins qu'elle apporte à son enfant doivent porter la marque d'un intérêt particularisé, c'est à dire que la fonction de la mère ne se résume par à la satisfaction des besoins de l'enfant mais il doit être l'objet d'un intérêt individualisé. Intérêt qui se manifeste, qui passe dans le simple fait qu'elle lui parle à cet enfant encore nourrisson. Il précise aussi que cette attention particulière accordée à l'enfant peut très bien en passer par la voie des manques maternels. C'est-à-dire que la relation de l'enfant à sa mère comme objet

primordial se fait à partir de l'appréhension par l'enfant du manque maternel lié au fait qu'elle puisse désirer autre chose.

Voilà ainsi fixé le cadre général de ce que l'on doit attendre des fonctions de la mère et du père et qui nous permet d'apprécier, de juger de leurs opérativités dans la constitution subjective de l'enfant.

Ensuite, après avoir fixé ces repères fondamentaux, Lacan affine la clinique du symptôme de l'enfant selon deux axes dans la deuxième partie de ce texte que d'habitude nous considérons comme la première note.

D'une manière générale, il nous dit que le symptôme de l'enfant vient en réponse à ce qui cloche dans la structure familiale et que dans ce contexte particulier il figure la vérité de cette structure.

Et là, il distingue deux façons pour le symptôme de l'enfant de signifier cette vérité selon que la fonction du père précédemment définie y est impliquée ou pas.

Dans le premier cas où le père est engagé, le symptôme représente la vérité du couple formé par celui-ci et la mère. Cette situation est habituellement ramenée à la configuration propre à la névrose infantile.

Deuxième façon pour le symptôme de dire la vérité, lorsqu'il est directement connecté à la subjectivité de la mère. Dans ce cas l'enfant, nous dit Lacan, réalise la présence de l'objet *a* du fantasme maternel. Le terme *réalise* est important, c'est-à-dire que l'enfant incarne dans le réel cet objet. L'enfant par son symptôme dévoile alors la vérité de l'objet de la jouissance maternelle et non pas celui de son désir.

Si l'enfant est en lien directe avec le fantasme maternel c'est, dit Lacan, que la fonction médiatrice normalement assurée par le père fait défaut.

De là nous concluons que cette situation ressortit à la structure de la psychose pour l'enfant car le Nom-Du-Père ne serait pas à sa place.

Il me semble que la fonction de médiation dévolue au père, absente dans ce cas, ne se rapporte pas à la présence du NDP dans l'inconscient et que cette situation n'implique pas que ce NDP ne soit pas à sa place.

Autrement dit, pour l'enfant, nous ne sommes pas dans cette configuration nécessairement dans le registre de la psychose.

Alors en quoi le père est-il sollicité et que sa fonction n'assure pas ?

Lacan nous dit que "l'enfant est ouvert à toutes les prises fantasmatiques" (de la mère) si la distance qui le sépare de l'identification à l'idéal du moi (maternel) et de "la part prise du désir de la mère" que j'entends comme la part du désir de la mère impliquée dans la relation à son enfant, donc si cette distance entre ces

deux pôles et l'enfant est sans médiation. C'est-à-dire qu'entre l'enfant et ces deux pôles maternels il n'y a pas de tiers terme qui vienne assurer une médiation, se situer entre, s'interposer. Faute de cet élément médiateur, d'interposition, qu'assure, nous dit Lacan « normalement la fonction du père », l'enfant se trouve en prise directe avec les signifiants de l'idéal maternel et son désir.

Ce que le père me semble devoir assurer ici, c'est de pouvoir s'affronter à la mère, d'être aussi celui qui la possède, comme de pouvoir l'interdire à l'enfant ce qui induit un effet castrateur auprès de ce dernier.

La fonction attendue du père se juge par sa capacité à intervenir avec un effet castration, pas tant sur l'enfant à qui la mère est déjà interdite par tout le discours social que sur le désir de la mère et l'objet de celui-ci.

Le père doit apparaître pour l'enfant comme un agent qui prive la mère. Car le message du père ne doit pas porter simplement sur l'interdit de l'inceste, le « tu ne coucheras pas avec ta mère » mais plus essentiellement sur l'interdit adressé à la mère quant à l'objet de son désir qu'est le phallus.

Il est fondamental que dans l'interrogation porté sur le désir de l'Autre maternel, l'enfant perçoive qu'au-delà de cet Autre il y a la Loi du père, conçue imaginairement par l'enfant comme privant la mère.

Mais le père ne s'affirme comme celui qui supporte la Loi que dans la mesure où la mère le pose comme étant celui qui lui fait cette Loi. Lacan dit que le père apparaît d'une façon médiée dans le discours de la mère⁹. C'est-à-dire que le discours de la mère porte en lui le message du père sur sa privation ce qui évidemment nécessite que la mère l'accepte. Situation où le père est en position de pouvoir donner ou pas à la mère le phallus dans la mesure où lui-même l'a.

Ce renvoi de la mère à une Loi qui n'est pas la sienne, celle que vectorise le Nom-du-Père, la rend ainsi dépendante d'un objet qui n'est pas l'objet de son pur désir, mais dépendante d'un objet que l'Autre peut ou ne pas lui donner.

Faute de cette médiation paternelle, l'enfant n'a alors pas d'autre issue, d'autre choix que de devenir l'objet de la jouissance maternelle, d'en réaliser – passage au réel- l'objet *a* et d'en révéler la vérité. Lacan ne dit pas là que c'est une spécificité de l'enfant psychotique et il est certain que cela s'applique aussi à l'enfant névrosé.

Cette fonction particulière de l'enfant a une incidence sur le rapport de la mère à son propre manque. L'enfant sature ce manque – fait office de bouchon – et lui interdit l'accès à ce que Lacan nomme la vérité de la mère, que je traduis par la cause de son désir. L'enfant est tout pour la mère.

⁹ Jacques Lacan, *Les formations de l'inconscient*, leçon du 22 janvier 1958

Dans cette partie du texte Lacan ne fait pas de clinique différentielle sur la structure de l'enfant. En revanche il en introduit une sur les mères à partir du symptôme somatique de l'enfant. Là nous retrouvons la marque du message adressé à JA.

Le symptôme somatique est, nous dit-il, par excellence le symptôme de l'enfant qui garantit le mieux l'effet de bouchon.

En effet, en fonction de la structure maternelle, l'enfant avec son symptôme somatique prend différentes valences.

Si la mère est névrosée il témoigne de sa culpabilité, si elle est perverse il lui sert de fétiche et si elle est psychotique il incarne sa forclusion.

Je pense qu'ici Lacan est en dialogue direct avec J Aubry qui défendait une thèse du symptôme dit psychosomatique que Lacan vient contredire. Cette thèse se trouve dans l'ouvrage précédemment cité¹⁰ et dans l'article "Médecine psychosomatique chez l'enfant du premier âge" publié en 65 soit 3 ans avant cette note. C'est aussi l'époque où après son travail de 15 ans auprès des enfants "séparés" elle accède à la chefferie du service de pédiatrie de l'hôpital des Enfants-Malade (1963) et se consacre donc à de la médecine somatique ainsi qu'à ses aspects psychosomatiques.

Il me semble que le texte de Lacan suit de très près le parcours de J A.

D'abord les enfants pour lesquels la fonction maternelle fait défaut, première orientation de JA, puis le symptôme somatique, son nouveau champ d'intérêt.

La thèse que défend JA fait du symptôme psychosomatique un équivalent de conversion somatique avec une signification symbolique comme conséquence du refoulement. Dans cette perspective, le symptôme somatique résulte d'une formation de l'inconscient ce qui le rendrait facilement accessible à l'action analytique.

La thèse de Lacan est différente puisqu'il situe ce symptôme dans le réel et donc beaucoup moins ouvert aux interventions de l'analyste, donc pas ou peu interprétable.

Si la configuration subjective précédente ne se résume pas à celle de la psychose chez l'enfant, elle est cependant celle dans laquelle la psychose peut facilement s'y inscrire.

En effet, la forclusion du NDP place de fait l'enfant dans l'impossibilité de pouvoir s'identifier au phallus qui manque à la mère, n'ayant pas accès à la signification phallique. Il est donc poussé à s'identifier aux signifiants de l'idéal

¹⁰ Jenny Aubry, *Psychanalyse des enfants séparés*, études cliniques 1952-1986, Editions Denoël, 2003

maternel où à devenir l'objet de la mère afin de pouvoir en assumer le désir. J'ajouterai indépendamment de la fonction assurée ou non par le père réel.

Pour résumer : lorsque l'enfant est en position de réaliser l'objet **a** du fantasme maternel, faute de la médiation paternelle, situation au demeurant fréquente, n'en déduisons pas que s'ouvre pour l'enfant le champ de la psychose. Etre l'objet **a** de la mère, « l'objet même de son existence », concerne tout autant l'enfant névrosé que le psychotique, si ce n'est plus.

Inversement face à un enfant psychotique, n'accablons pas la mère en lui imputant la cause de la psychose quand son enfant vient occuper pour elle la place de l'objet et saturer ainsi le mode de son manque.